

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	dare reserve a l'autorite environnementale						
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :					
26/12/2022	09/01/2023	2022-6656					
	1. Intitulé du projet						
Construction d'ombrières photovoltaïques sur le boulodrome de Derval.							
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) p	étitionnaire(s)					
2.1 Personne physique							
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale	Ombrières de Loire-Atlantique						
	·						
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Alexandre Guérin						
	9 0 0 0 0 1 9 Forme juridique	SAS					
NCS / SINCE	rome jonaldoc	,,,,,,					
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoire n	°1					
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea	u des seuils et critères annexé à l'article R. 122	2-2 du code de l'environnement et					
	imensionnement correspondant du projet						
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des s						
	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'aut	res nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)					
30. Ouvrages de production d'électricité à l partir de l'énergie solaire	mplantation a ombrieres photovoltalques  Puissance : 320 kWc						
i.	Surface couverte : 1 702 m <sup>2</sup>						
	Buriace Couverte . 1 702 III						
	4. Caractéristiques générales du projet						
	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du f	ormulaire					
4.1 Nature du projet, y compris les éventu		ai Xura uda atau alta Varra a arrila					
	le au cas par cas consiste à la construction d'omb Orain. La puissance totale à installer est de 320 k\	·					
	•						
Il n'y a pas de travaux de démolition. Les bâtiments qui apparaissent encore sur les plans de masse sont des bâtiments qui seront							
démolis antérieurement par la commune dans le cadre de son projet d'aménagement. Habitations proches : 63m, 116m et 185m. Les autres bâtiments proches sont des bâtiments communaux (lycée, complexe							
sportif, salle des fêtes) ou commerciaux.	ees daties batiments proches sont des batiments	communacy (yeee, complexe					
Point bas : 4,5m							
Point haut : 5,92m							

4.2 Objectifs du projet
Production d'électricité à partir de l'énergie solaire et revente en totalité de l'électricité produite.
Les ombrières photovoltaïques serviront également comme éléments de protection double en cas d'ensoleillement ou par temps
de pluie.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Le chantier de production se déroulera en plusieurs étapes sur une durée approximative de quatre mois:
Le chantier de production se derodiera en plasieurs étapes sur une durée approximative de quaire mois.
Tamasaana ank da kamain
- Terrassement du terrain
Préparation du terrain en vue de l'installation des structures
- Mise en place des fondations
Fondations béton, pose des piliers de support et ancrage par béton
- Implantation des structures en acier
implantation des structures en acier
- Mise en place de la couverture de panneaux photovoltaïques
- Raccordement au réseau d'électricité : point de livraison envisagé à 10m environ des ombrières, non loin du poste de
transformation, lui-même à 10 mètres de notre PDL.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Production d'électricité et revente
- Un plan de maintenance sera mis en place, traitant de toutes les parties nécessitant un contrôle régulier à savoir :
*Maintenance préventive ( contrôles visuels des modules, thermographie, contrôle des onduleurs, etc.)
*Maintenance curative (intervention sur site après réception d'une alerte de défaillance de l'installation photovoltaïque)
L'essentiel du programme de maintenance sera axé sur la maintenance électrique de l'installation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).								
Dossier de demande de permis de construire								
4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées								
	eurs caractéristiques	Valeur(s)						
Contenance cadastrale des parcelles du		15 390 m²						
Nombre d'ombrières photovoltaïques	and the Venne	3 1 702 m <sup>2</sup>						
Surface couverte par les panneaux photo Puissance totale photovoltaïque	ovoitaiques	1 702 m <sup>2</sup> 320 kWc						
aussance totale priotovortalque		325 KWC						
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long. 0 1 °4	10'21"O Lat.47°40'13"N						
d'implantation	Coordonnees geographiques	2 2 2 2 <b>20</b> 1.12 12 12 2						
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)							
	et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de							
	l'annexe à l'article R. 122-2 du							
	code de l'environnement :							
	Point de départ : Long. °	'" Lat°'"_						
	Point d'arrivée : Long °	'_"_ Lat°'"_						
	Communes traversées :							
I.s.	·							
Jo	ignez à votre demande les annexes n° 2 à	16						
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui Non X						
4.7.1 Si oui, cette installation ou	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalue	ation Oui Non X						
environnementale ?								
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement								
différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été autor								
maiquez a quene date n a ele dulo								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</a>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			À 2,90 km d'une ZNIEFF de type 2 (Identifiant : 520006640, Bois d'Indre et étang du fond des bois)
En zone de montagne ?			
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?			
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?			
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	×		Arrêté préfectoral du 17 décembre 2020 portant approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'État dans le département de la Loire-Atlantique - 3e échéance 2018-2022
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?			

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?			
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit?		$\boxtimes$	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			
D'un site classé ?			

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :				
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		×	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		×	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×	Le projet est conçu en tenant compte des enjeux environnementaux locaux : - Aucun impact environnemental sur la faune et la flore car le projet n'engendre aucun rejet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		Oui, uniquement en phase de travaux.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×		
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	L'usage du sol et du terrain où le hangar photovoltaïque sera construit ne sera pas modifié. Pas de consommation des espaces agricoles, forestiers ou maritimes. 3 arbres seront dessouchés. Il s'agit d'essences de Lauriers (laurus nobilus), d'environ 12 ans. Des arbres d'essence similaire seront plantés sur la parcelle. Ces arbres n'ayant aucun intérêt particulier, il n'y a pas d'enjeu environnemental.	
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :	
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

A l'issue de sa phase d'exploitation, le projet sera entièrement démantelé. Grâce à PVCycle, les modules photovoltaïques seront recyclés, et l'ensemble des équipements sera recyclé ou valorisé selon les filières approuvées.

3 arbres seront dessouchés. Il s'agit d'essences de Lauriers (laurus nobilus), d'environ 12 ans. Des arbres d'essence similaire seront plantés sur la parcelle.

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale, car :

- Aucun impact au niveau du bruit (en phase exploitation) et des odeurs pour les alentours.
- Aucun impact environnemental sur la faune car le projet n'engendre aucun rejet, aucune nuisance.
- Il ne modifie pas l'occupation et l'utilisation des sols.

Le projet se situe en dehors ou n'engendrera pas d'impact à l'égard de toute zone classée et protégée (ZNIEFF, NATURA 2000, etc...)

Le projet contribue à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

	8.1 Annexes obligatoires							
Objet								
,	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionn non publié;	naire» - 🛛						
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peu d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	ut s'agir 🛚 🗵						
;	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer a paysage lointain;							
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnem projet de tracé ou une enveloppe de tracé;							
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 2 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projettes au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire se évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectations constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	jet (100 elon les						
•	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. De autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le prosusceptible d'avoir des effets.							

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet										
Annexe 7: Plan des façades										
Annexe 8: Notice descriptive du projet										
	9. Engagement et sig	nature								
Je certifie sur	Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus									
Fait à	Cesson-Sévigné	le, 09/01/2023								
Signature										
	nt sur le cadre ci-dessus									